SYNDICATS AUTONOMES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une grève pour commencer 2009

Les professeurs, les docents et les maîtres-assistants en sciences médicales entament, à partir d'aujourd'hui, un mouvement de grève illimité suite à l'appel de leurs syndicats respectifs. Un arrêt de travail touchant les activités des soins non urgents sera observé aussi avec l'ensemble des autres syndicats, membres de la Coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique (CNASAFP), durant ce mois de janvier.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - La grève, qui débutera aujourd'hui, a été décidée après plusieurs réunions du Syndicat national des professeurs et docents en sciences médicales (SNPDSM) et du Syndicat national des maîtres-assistants en sciences médicales (SNMASM). Les cours, les travaux dirigés et les travaux pratiques de graduation et de postgraduation, les examens de graduation et de postgraduation, les jurys du DEMS, de maîtrise d'assistanat, de docentat, de professorat et de thèse seront bloqués à l'occasion de cette grève qui concerne uniquement le volet enseignement, insiste le professeur N. Djidjeli, secrétaire général du SNPDSM, lors d'un point de presse animé hier au siège de la CNASAFP. Le conférencier affirme que cette action a été bien réfléchie. «Nos revendications traînent depuis deux ans, contrairement à ce que tentent d'assurer les responsables du ministère de l'Enseignement supérieur. Depuis 18 mois, nous avons observé une série de grèves qui ont laissé la tutelle indifférente à notre égard. Aujourd'hui, les collègues sont exaspérés par le silence des pouvoirs publics et leur manière de répondre à notre cri de détresse», affirme-t-il.

Photo : Samir Sid

Les revendications en question s'articulent autour du «respect et de la reconnaissance des syndicats autonomes en tant que partenaire social à part entière, la révision de la grille des salaires et du point indiciaire en rapport avec l'inflation galopante, l'ouverture des négociations sur le régime indemnitaire et un statut digne des professionnels de la santé». L'orateur dénonce aussi «le comportement inadmissible du secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur qui veut se substituer à la justice. Ce dernier nous a adressé une lettre où il juge que notre grève est en violation de la loi. Nous lui disons que si nous sommes dans le tort, il n'a qu'à saisir la justice et ce n'est pas à lui de nous donner des ordres, pensant que nous allons plier à ses intimidations». Dans le courrier adressé par le SG du département de Rachid Harraoubia au SNPDSM le 28 décembre dernier, on peut lire : «En tout état de cause, la grève à laquelle vous appelez doit répondre aux dispositions législatives régissant les conflits de travail et l'exercice du droit de grève, laquelle législation ne prévoit pas un arrêt de travail ouvert.»

La réponse envoyée par l'avocat du syndicat souligne que la grève en question ne constitue, en aucun cas, une violation des lois de la république. Les syndicalistes nient, entre autres, l'existence de toute initiative de dialogue officielle.

Dans la même missive, le SG parle de «la disponibilité totale et entière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique quant à la poursuite du dialogue autour de vos préoccupations». Le professeur Djidjel s'étonne de voir les pouvoirs publics parler d'un dialogue qui n'a pas eu lieu. «Les responsables de tutelle refusent depuis plus d'un an de nous recevoir et d'écouter nos revendications légitimes», déplore-t-il en soulignant que des propositions ont été, à chaque fois, formulées pour trouver des solutions à tous les problèmes posés.

Mais il semble que les pouvoirs publics sont restés sourds à ce que les syndicats autonomes de la Fonction publique considèrent comme des droits les plus élémentaires dans un pays qui a se soucie de son développement social et économique.

Cette situation risque de pousser les professionnels de la santé à observer une attitude passive devant les réformes qui sont engagées dans leur secteur. «On ne peut pas opérer des réformes et les réussir sans associer les personnes concernées : les fonctionnaires», conclut-il.

L. M.

Les syndicats autonomes de la Fonction publique en conclave cette semaine

Les syndicats des professionnels de la santé, affiliés à la Coordination nationale des syndicats autonomes de la fonction publique (CNASAFP), se réuniront au courant de cette semaine pour discuter des suites à donner à leur mouvement de protestation, entamé le 15 janvier 2008. Une autre rencontre du CNASAFP à laquelle participeront les différents syndicats de l'éducation nationale est aussi prévue au courant de cette même semaine, a annoncé le secrétaire général de cette organisation, M. Lyès Merabet, lors d'une conférence de presse qui a eu lieu hier en son siège. Les discussions seront axées sur les actions à venir qui risquent d'être radicales, a averti le conférencier. «Nous discuterons toutes les propositions possibles lors de notre prochaine réunion qui n'est qu'une étape de notre combat. Et nous sommes assez préparés pour supporter toutes les pratiques dont useront les pouvoirs publics pour faire taire les voix discordantes», dit-il, considérant les ponctions sur salaire annoncées par le Premier ministre, M. Ahmed Ouyahia, comme un détail dans le conflit syndical qui les oppose. M. Merabet a qualifié d'«éloquente» la déclaration du ministre de la Santé qui avait menacé récemment de «traduire en conseil de discipline les grévistes». L'orateur considère, en fait, ces déclarations comme «une insulte à l'intelligence des citoyens que nous sommes».

L. M.

SANTÉ

Débrayage des maîtres-assistants

Dès aujourd'hui samedi, les maîtres-assistants et docents en sciences médicales de Annaba sont en grève. Confiné à des journées de protestation les précédentes semaines, ce mouvement s'est radicalisé pour se transformer en grève illimitée après les assemblées générales tenues les 15,16 et 17 décembre 2008 à travers toutes les facultés du pays.

Dans leur communiqué, les maîtres-assistants, docents et professeurs en sciences médicales qui se déclarent en grève illimitée, justifient leur mouvement en soulignant : «L'obstination des autorités de tutelle qui continuent à méconnaître nos doléances et à n'utiliser que le langage de la menace et de l'intimidation.»

Pour le Dr Toumi, du bureau du syndicat des maîtres-assistants en sciences médicales, ce mouvement se veut être l'expression du ras-le-bol depuis longtemps contenu des praticiens. Dans leur plateforme, ces derniers revendiquent le respect et la reconnaissance des syndicats autonomes par le gouvernement au titre de partenaire social à part entière, la révision de la grille des salaires et du point indiciaire en rapport avec l'inflation galopante, l'ouverture immédiate des négociations sur le régime indemnitaire et un statut digne pour les professionnels de la santé. A partir d'aujourd'hui donc et pour une durée indéterminée, les maîtres-assistants de Annaba, à l'instar de leurs confrères du pays, n'assureront pas les cours, les travaux dirigés et les travaux pratiques ainsi que les examens de graduation et de postgraduation en sciences médicales, les jurys du DEMS de maîtrise d'assistanat, de docentat — de professorat et de thèse. S'étalant dans le temps, le mouvement de grève pourrait s'étaler dans l'espace puisqu'il est appelé à s'étendre aux activités de soins non urgents. C'est ce qu'indique le même communiqué qui précise : «Cette grève de soins devant être coordonnée avec les autres syndicats de la santé, sa durée, date et ses différentes modalités vous seront communiquées incessamment.» **A. Djabali**

LES ROBES NOIRES VEULENT DÉFENDRE LEURS ACQUIS

Une journée de protestation en point de mire

L'organisation d'une journée de protestation des cours et tribunaux d'Algérie n'est pas à exclure, selon une source proche de l'Union nationale des barreaux d'Algérie (UNBA). «L'idée a fait l'unanimité au sein du conseil de l'union, il reste l'accord des membres du barreau», a-t-on ajouté.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Pour les représentants des robes noires, «le recours à une démonstration de force reste le seul moyen de faire valoir nos revendications».

Toutefois, avant d'opter pour une journée «sans avocats» au niveau des différentes juridictions du pays, les animateurs de l'Union nationale des barreaux d'Algérie comptent saisir, pour la énième fois, le ministre de la Justice et garde des Sceaux à travers un document dans lequel seront mis en exergue les points à l'origine du désaccord avec la chancellerie.

Le désaccord porte essentiellement sur deux articles de l'avant-projet de loi régissant l'exercice de la profession d'avocat. Sur un autre chapitre, on indique que M. Tayeb Belaïz serait prêt à reprendre langue avec les représentants des avocats et «user de toutes les voies légales pour dénouer la crise».

Pour rappel, l'avant-projet de loi régissant l'exercice de la profession d'avocat ne fait pas l'unanimité au sein de la corporation. En effet, certains l'ont, certes, applaudi, mais la majorité écrasante l'a «dénoncé» et «rejeté globalement», notamment l'article 24 qui fait référence aux incidents qui pourraient survenir lors des plaidoiries et dont pourrait être rendu coupable l'avocat.

«Lorsqu'une juridiction estime que l'avocat a failli à ses obligations professionnelles, le procureur général en informe le bâtonnier afin de prendre des mesures disciplinaires adéquates.

Le bâtonnier peut dans un délai d'un mois soit décider de classer l'affaire, soit de saisir le conseil de discipline.

La décision de classement est immédiatement notifiée au procureur général et au ministre de la Justice et garde des Sceaux qui peut, dans un délai d'un mois à compter de la notification, saisir la commission nationale de recours», prévoit l'avant-projet de loi. Des avocats et des juristes contactés à ce sujet ont qualifié l'article 24 «d'épée de Damoclès».

Selon eux, il constitue incontestablement une «régression» en matière des droits de la défense. Enfin, il est à rappeler que l'exercice du métier d'avocat est régi par un texte plutôt libéral datant de janvier 1991. En 2001, la chancellerie avait fait une proposition d'avant-projet de loi pour «réorganiser l'exercice de la profession d'avocat».

A. B.

CONSTANTINE

Deux mois de prison requis contre 14 enseignants protestataires

Le tribunal de Ziadia rendra son verdict le 14 janvier prochain dans l'affaire des quinze enseignants du secondaire poursuivis pour attroupement. Le procès s'est déroulé mercredi dernier, en l'absence d'un accusé, K. B. en l'occurrence. Le représentant du ministère public a requis deux mois de prison ferme à l'encontre des quatorze enseignants ayant répondu à l'appel de la justice et six mois de prison ferme contre K. B., absent lors du procès. Rappelons que ces enseignants ont été interpellés par la police lorsqu'ils tenaient un sit-in devant le siège de la Direction de l'éducation en juillet dernier. Quatre enseignants parmi les protestataires (M. H., M. A., H. M. et A. D.), des syndicalistes du Cnapest, devaient répondre des chefs d'inculpation d'attroupement et d'incitation à un attroupement alors que les onze autres ont répondu à une seule accusation, à savoir l'attroupement. L'avocat de la défense, lui, a demandé l'acquittement en soutenant que ces enseignants, qui se sont regroupés pour revendiquer leurs droits, n'ont à aucun moment porté atteinte à l'ordre public.

L. H.